

RESPECTEZ LES ETAPES

- 1.** Informez-vous Dès le 1^{er} décembre
- 2.** Enregistrez vos candidatures 20 janvier - 20 mars 18h
- 3.** Confirmez vos candidatures Jusqu'au 02 avril
- 4.** Hiérarchisez vos vœux Jusqu'au 31 mai
- 5.** Connectez-vous à chaque phase et répondez à la proposition d'admission qui peut vous être faite Du 08 juin au 13 juin
Du 26 juin au 1^{er} juillet
Du 14 juillet au 19 juillet
- 6.** Inscrivez-vous, une fois votre BAC en poche, dans l'établissement où vous avez accepté la proposition d'admission.

3 PHASES D'ADMISSION : 08-13 juin / 26 juin-1^{er} juillet / 14-19 juillet

VOS 4 REPONSES POSSIBLES :

OUI DEFINITIF

Vous acceptez la proposition et renoncez à vos autres candidatures.

OUI MAIS

Vous acceptez la proposition mais maintenez votre candidature pour les vœux classés au-dessus de cette proposition dans votre liste, pour lesquels vous êtes en attente.

ATTENTION : Une nouvelle proposition à la phase suivante vous fera perdre vos droits à cette 1^{ère} proposition.

NON MAIS

Vous refusez la proposition mais maintenez votre candidature pour les vœux classés au-dessus de cette proposition, pour lesquels vous êtes en attente.

ATTENTION : Si vous n'avez pas de nouvelle proposition à la phase suivante, vous ne pourrez pas revenir sur ce refus.

DEMISSION GENERALE

Vous renoncez à toutes vos candidatures.

ATTENTION : Etes-vous bien certain(e) de vouloir prendre cette décision ?

L'orientation active, c'est quoi ?

Vous pouvez obtenir auprès des universités des informations sur les licences qu'elles dispensent et solliciter un conseil personnalisé lors de la formulation de vos candidatures de L1 sur APB.

LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE :

Saisie des candidatures : du 27 juin au 25 septembre minuit

Réponse des établissements aux candidats au plus tard le 29 septembre minuit

Pour qui ? Essentiellement les candidats sans aucune proposition d'admission en juin et les candidats qui n'ont formulé aucune candidature au plus tard le 20 mars 2017.

Vous souhaitez vous inscrire en ...

- Licence (L1), première année commune aux études de santé (PACES), DEUST, DU (en université)
- DUT (y compris l'alternance)
- CPGE
- BTS (y compris l'alternance), DMA, DTS
- BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)
- Ecoles de commerce
- Ecoles supérieures d'art
- Formations d'ingénieurs en 5 ans (INSA, Universités de Technologie, ENI, CPI, GEIPI Polytech, etc...)
- Ecoles nationales Supérieures d'Architecture
- Autres formations (DCG, MANAA, MAN, MC ...)

FORMULEZ VOS CANDIDATURES : 20 janvier au 20 mars

Une candidature, c'est quoi ?

1 candidature = 1 formation dans 1 établissement

Vous avez le droit de formuler 24 candidatures au maximum.

ATTENTION : 12 candidatures maximum par type de formation

- ⇒ 12 candidatures en 1^{ère} année universitaire (L1 + 1^{ère} année commune aux études de santé + DEUST + DU)
- ⇒ 12 candidatures en STS + DMA + DTS
- ⇒ 12 candidatures en CPGE
- ⇒ 12 candidatures en DUT
- ⇒ 12 candidatures pour les formations d'ingénieurs (réseau d'écoles)
- ⇒ 12 candidatures en écoles d'architecture
- ⇒ 12 candidatures en écoles de commerce
- ⇒ 12 candidatures en écoles supérieures d'art
- ⇒ 12 candidatures autres formations (DCG, MAN Hôt., MANAA, MC)

ATTENTION : la hiérarchie de vos vœux est primordiale

Vous recevrez, au mieux, une seule proposition d'admission. Elle concernera le vœu de meilleur rang possible. Lorsqu'un vœu est satisfait, tous les vœux de rang inférieur sont annulés.

ADMISSION POST BAC
Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? LES FORMATIONS LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Page d'accueil Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1)

A PARTIR DU 20 JANVIER

M'inscrire Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 5 ÉTAPES

1 Du 20 Janvier au 20 Mars 18h Inscription, saisie des vœux

LIENS UTILES • VOTRE ACADÉMIE • AIDES FINANCIÈRES • MENTIONS LÉGALES • PLAN DU SITE

